



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN MAI 2025

À la fin mai, 5'177 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 149 de moins que le mois précédent. Le taux de chômage en Valais a diminué à 2.9%, soit -0.1 point.

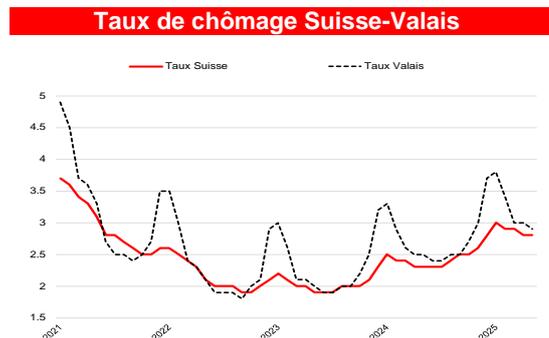
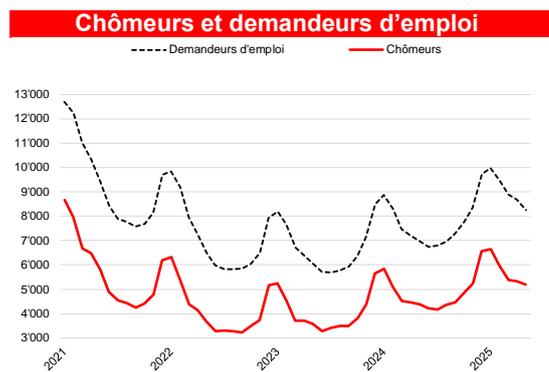
Le recul du chômage en Valais pour le mois de mai a été ressenti essentiellement dans les branches de la construction (-122 chômeurs) et de l'agriculture (-50 chômeurs).

En variation annuelle, le chômage a augmenté de 18.2% par rapport à mai 2024, ce qui représente 797 chômeurs en plus. Cette évolution s'inscrit donc dans la continuité des mois précédents. Cependant, au regard des 15 dernières années, le taux de chômage actuel se situe toujours à un niveau bas.

En ce qui concerne l'évolution de l'économie valaisanne pour l'année en cours, l'institut BAK Economics table sur une croissance du PIB cantonal de 1.2%. Quant à l'emploi, il devrait également connaître une évolution positive (+0.5%).

5 juin 2025

Chômage mai 2025			
	Taux	Chômeurs	
Valais	2.9%	5'177	↘
Haut-Valais	1.3%	564	→
Valais central	3.5%	2'424	↘
Bas-Valais	3.4%	2'185	↘

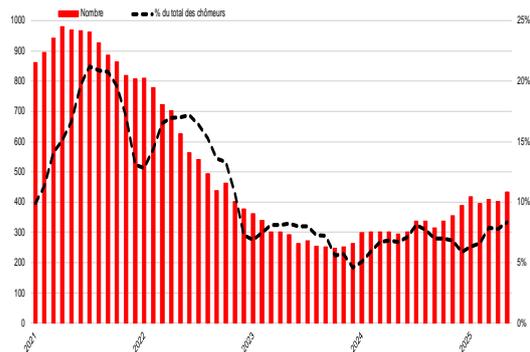


	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mai 2025	variation mensuelle	variation annuelle	Mai 2025	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	2.8	0.0	0.5	127'944	-2'157	22'479
Valais	2.9	-0.1	0.4	5'177	-149	797
Haut-Valais	1.3	0.0	0.1	564	9	66
Valais Central	3.5	-0.2	0.6	2'424	-89	458
Bas-Valais	3.4	-0.1	0.4	2'185	-69	269
RAV Oberwallis	1.3	0.0	0.2	554	11	62
ORP Sierre	3.7	-0.1	0.6	847	-27	149
ORP Sion	3.5	-0.1	0.7	1'588	-60	311
ORP Martigny	3.4	-0.2	0.6	1'137	-64	185
ORP Monthey-St.-Maurice	3.3	-0.1	0.2	1'050	-9	89

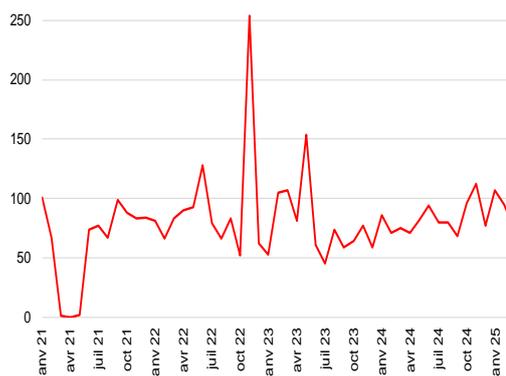
Contact

Eduard Nevistic, collaborateur scientifique à l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 38

Chômeurs de longue durée



Arrivées en fin de droits



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Mai 2025	variation mensuelle	variation annuelle	Mai 2025	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	518	-49	66	3.1	-0.3	0.4
25-49 ans	3'252	-42	538	3.2	-0.1	0.5
50-64 ans	1'403	-60	195	2.6	-0.1	0.4
Hommes	2'883	-108	509	3.0	-0.1	0.5
Femmes	2'294	-41	288	2.8	-0.1	0.3
Suisses	2'386	-32	322	1.8	-0.1	0.2
Etrangers	2'791	-117	475	6.1	-0.2	1.0
Au chômage depuis 1-6 mois	3'606	-196	376	-	-	-
Au chômage depuis 6-12 mois	1'138	16	282	-	-	-
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	433	31	139	-	-	-

Chômage par activités économiques

	Mai 2025		Variation mensuelle		Variation annuelle	
	Effectifs	Part en %	Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Activités saisonnières						
Construction	522	10	-122	-18.9	70	15.5
Hôtellerie, restauration	830	16	69	9.1	75	9.9
Agriculture, sylviculture	42	1	-50	-54.3	-5	-10.6
Activités non saisonnières						
Industrie	545	11	-32	-5.5	62	12.8
Commerce; entretien et réparation d'automobiles	798	15	0	0.0	177	28.5
Transports	230	4	9	4.1	-25	-9.8
Information et communication	123	2	-6	-4.7	28	29.5
Activités spécialisées, scientifiques, immobilières et financières	578	11	0	0.0	105	22.2
Activités de service administratif et de soutien	318	6	-28	-8.1	66	26.2
Administration publique, assurances sociales et enseignement	334	6	27	8.8	87	35.2
Santé et action sociale	457	9	-11	-2.4	107	30.6
Activités créatives, artistiques et de spectacle	87	2	2	2.4	-2	-2.2
Autres professions	313	6	-7	-2.2	52	19.9

Taux de chômage : Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2018-2020) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 176'414 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Demandeurs d'emploi : Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.